



Foire du Trône :

L'édition 2019 ouvre ses portes !

Vendredi 5 avril à 18h45, Pelouse de Reuilly (12e)

La Foire du Trône, la plus grande fête foraine d'Europe qui accueille chaque année près de 3 millions de visiteurs, se tiendra du 5 avril au 2 juin 2019. Comme l'an dernier, la Ville de Paris prend une série de mesures afin d'assurer le bon déroulement de ce grand événement festif, familial et populaire.

L'édition 2019 de la Foire du Trône ouvrira ses portes du 5 avril au 2 juin 2019 pour 8 semaines. Ses visiteurs pourront profiter de plus de 250 métiers forains.

Afin d'assurer le bon déroulement de cet événement et de préserver la tranquillité des riverains, la Ville de Paris a pris des mesures concrètes en lien avec les représentants des forains et la Préfecture de Police.

Dès 2018, une réduction des horaires ainsi qu'une réduction du volume sonore ont été mises en œuvre. Un périmètre « Paris Respire » avait également été acté les samedis, dimanches, jours fériés et veilles des jours fériés afin de limiter l'accès du périmètre aux véhicules.

Pour 2019, il a été décidé de renouveler les dispositifs qui ont fait leur preuve l'an passé :

- Une manifestation moins tardive avec le maintien de la fermeture de la Foire à 23 heures en semaine ;
- Une manifestation moins bruyante : le niveau sonore maximal est fixé à 75 décibels et toute musique issue des attractions reste interdite après 22 heures ;
- Pour assurer la sécurité des riverains et des personnes se rendant sur la Foire, la présence et les interventions des agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et la Protection de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police seront accentuées. Un important dispositif de caméra de vidéo-protection sera également reconduit ;

- La lutte contre le stationnement anarchique aux abords de la Pelouse de Reuilly sera renforcé, avec le souci d'inciter les visiteurs à privilégier les transports en commun, lesquels seront enrichis cette année avec les deux nouvelles lignes de bus 77 et 201 ;
- La reconduction du périmètre « Paris Respire ».

En complément, la Ville de Paris a souhaité ne pas renouveler les autorisations pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique afin de préserver la tranquillité des riverains et de prendre en considération la faune la plus vulnérable du Lac Daumesnil.

Ces mesures doivent contribuer au bon déroulement de ce grand événement festif, familial et populaire. La Ville de Paris et la Préfecture de Police veilleront à leur bonne application tout au long des 8 prochaines semaines.

Contact presse : Franck Chaumont / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61